



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fédérations

Question écrite n° 26477

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre des sports sur les inquiétudes de la Fédération des maîtres nageurs sauveteurs à laquelle l'administration fiscale réclame une somme de 30 000 euros de TVA sur leurs cotisations syndicales sur trois ans, plus des majorations de retard. Cette fédération est très présente dans les piscines municipales, ses membres étant notamment parvenus à diminuer considérablement le nombre de noyades mortelles. La fédération, qui ne perçoit aucune subvention et ne fonctionne que grâce aux cotisations, ne peut faire face à cette dépense, qui pourrait même mener à sa disparition. Il lui demande donc quelles sont ses intentions pour préserver cette fédération.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des sports a été appelée, à plusieurs reprises, sur les difficultés rencontrées par la Fédération des maîtres nageurs sauveteurs (FMNS) consécutives à un rappel de paiement de la TVA sur ses cotisations syndicales pendant trois ans, assorti de pénalités de retard. Ce dossier a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part des services du ministère. Il ressort tout d'abord de cette étude que la FMNS n'est pas une fédération nationale ; il ne s'agit pas d'une association déclarée loi 1901 et agréée par le ministère des sports. C'est un syndicat qui dispense des formations et publie des revues, activités à caractère commercial. Par ailleurs, et afin d'éviter toute confusion, il convient de préciser qu'il existe également un autre syndicat, dont le siège social est à Nancy. Enfin, cette affaire relevant du domaine de l'administration fiscale, seule cette dernière peut répondre aux questions posées, le ministère des sports n'ayant pas compétence à agir.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26477

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7790

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9061